

Mercredi 13 juin 2018
Maison du barreau de Paris
2 rue de Harlay
75001 Paris



LES ATELIERS DE PROCÉDURE CIVILE

Sous la direction scientifique
de Soraya AMRANI-MEKKI,
Chantal ARENS
et Emmanuel JULLIEN

Réflexions procédurales au regard des **chantiers de la justice**

PROGRAMME

8h30 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

8h45 - INTRODUCTION

Par Chantal ARENS, première présidente de la cour d'appel de Paris, Muriel CADIOU, présidente de Droit & Procédure, Soraya AMRANI-MEKKI, professeure à l'université Paris Nanterre

9h15 - CONTRADICTION AUTOUR D'UNE ANNÉE DE JURISPRUDENCE DE LA COUR DE CASSATION

Avec Cécile CHAINAIS, professeure à l'université Panthéon Assas, Agnès MARTINEL, conseiller à la Cour de cassation, Agnès PIC, conseiller référendaire à la Cour de cassation, Martine ROY-ZÉNATI, Premier président de chambre à la cour d'appel de Paris, Julie COUTURIER, avocate au barreau de Paris, ancienne présidente de Droit & Procédure

11h00 - PAUSE

11h15 - CONCENTRATION PROCÉDURALE

Avec Emmanuel JULLIEN, avocat au barreau de Paris, ancien président de Droit & Procédure, Thierry LE BARS, professeur à l'université de Caen, Thomas VASSEUR, conseiller à la cour d'appel de Paris

• La concentration est-elle compatible avec la voie d'achèvement de l'appel ? Avec un office du juge redéfini ? Avec la procédure orale ? etc.

12h30 - DÉJEUNER LIBRE

14h00 - CONTRACTUALISATION DE LA PROCÉDURE

Avec Soraya AMRANI-MEKKI, professeure à l'université Paris Nanterre, Muriel CADIOU, avocat au barreau de Paris, présidente de Droit & Procédure, Isabelle SCHMELCK, première vice-présidente au tribunal de grande instance de Bobigny

• Comment mettre en place une procédure participative de mise en état ? Comment articuler une procédure participative et une procédure judiciaire ? etc.

15h30 - COMMUNICATION PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Avec Maurice BENCIMON, administrateur de l'association Droit & Procédure, Corinne BLÉRY, maître de conférences à l'université de Caen, Annie DABOSVILLE, Premier président de chambre à la cour d'appel de Paris, Christelle MARIE-LUCE, greffier à la cour d'appel de Paris

• Quelles difficultés actuelles de la communication électronique ? Comment concevoir la procédure écrite comme une procédure entièrement dématérialisée ? etc.

17h00 - FIN DES TRAVAUX

- TARIF : 100 € TTC -

Tarif préférentiel pour les membres de Droit & Procédure : 50 € TTC
Gratuit pour les magistrats, greffiers, étudiants et élèves - avocats
Informations et inscriptions au 01 34 74 38 95
ou par courriel jeande.veronique@orange.fr



PARTENAIRES DE L'ÉVÉNEMENT

